Département de la Dordogne

DOSSIER D'INVENTAIRE

PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL GÉNÉRAL
Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et d'Environnement de la Dordogne
(C.A.U.E. 24).

LA PIERRE ANGULAIRE
Fédération des Aînés ruraux
de la Dordogne
(Association loi de 1901)

Arrondissement : Périgueux
Canton : Saint-Pierre-de-Chignac
Commune : Atur
Lieu-dit : Le bourg
Édifice : lanterne des morts
DOSSIER n°

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Cartes IGN - extrait du CD Carto Exploreur 2007 Dordogne Nord

Longitude (référée au méridien international) **:** 00° 45’ 02’’

Latitude Nord : 45° 08’ 22’’

Altitude : 232 m

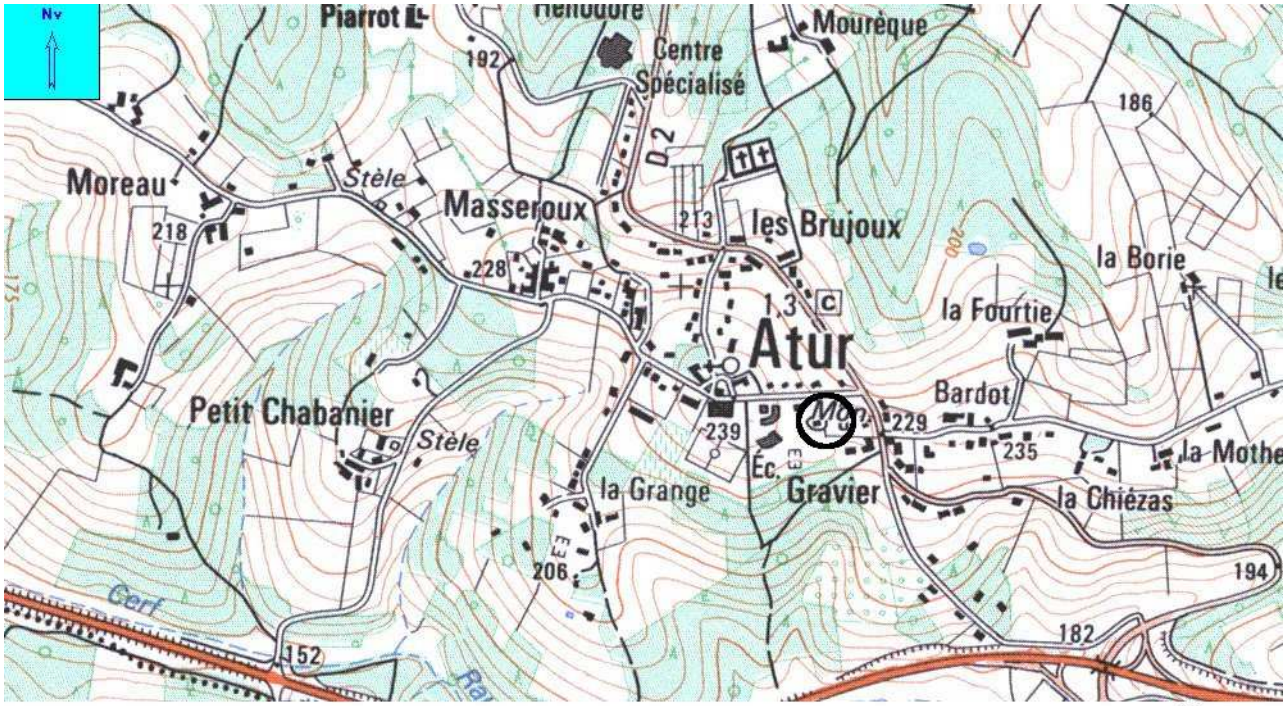

LOCALISATION CADASTRALE

Cadastre en date du : à jour 27/01/2010 en CDIF, 28/05/2010 sur www.cadastre.gouv
Échelle : 1/1000e
Section :
Feuille n° AD 01
Parcelle n° 76 - Superficie : 1929 m^2 environ - Nature : pré
Propriétaire : Commune

LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE

Cadastre en date du : 1825
Échelle : 1/2500e
Section : Palem
Feuille n° D1
Parcelle : n°60 - Superficie : Nature : cimetière
Propriétaire :

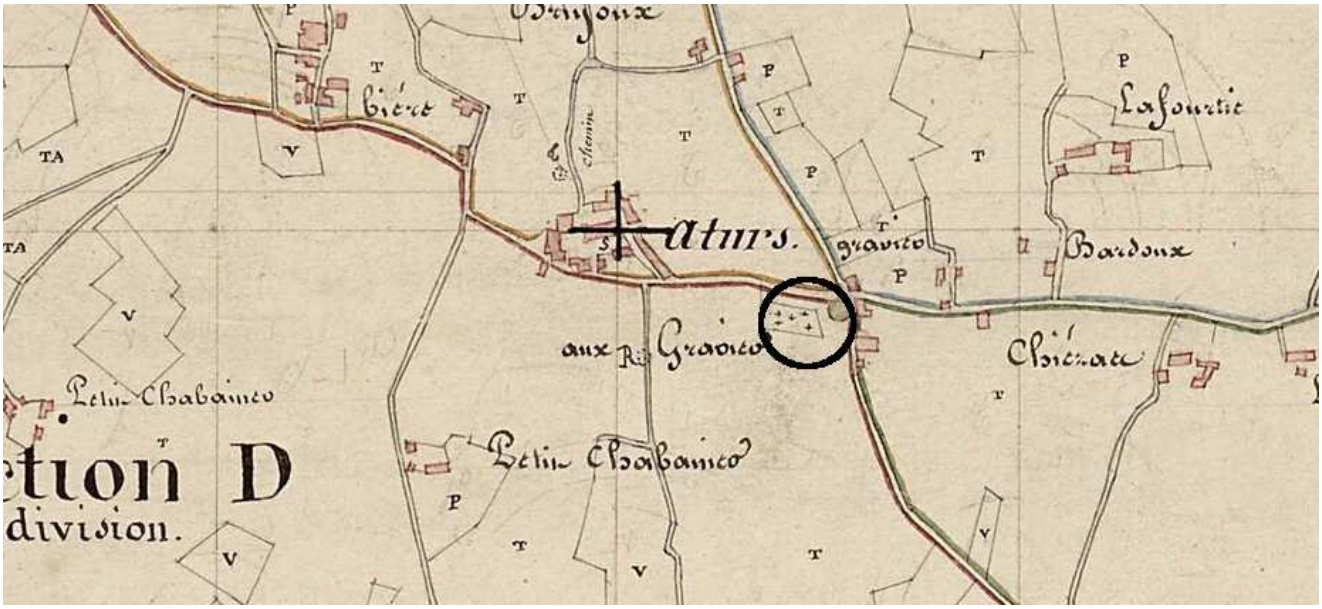

DESCRIPTIF GRAPHIQUE

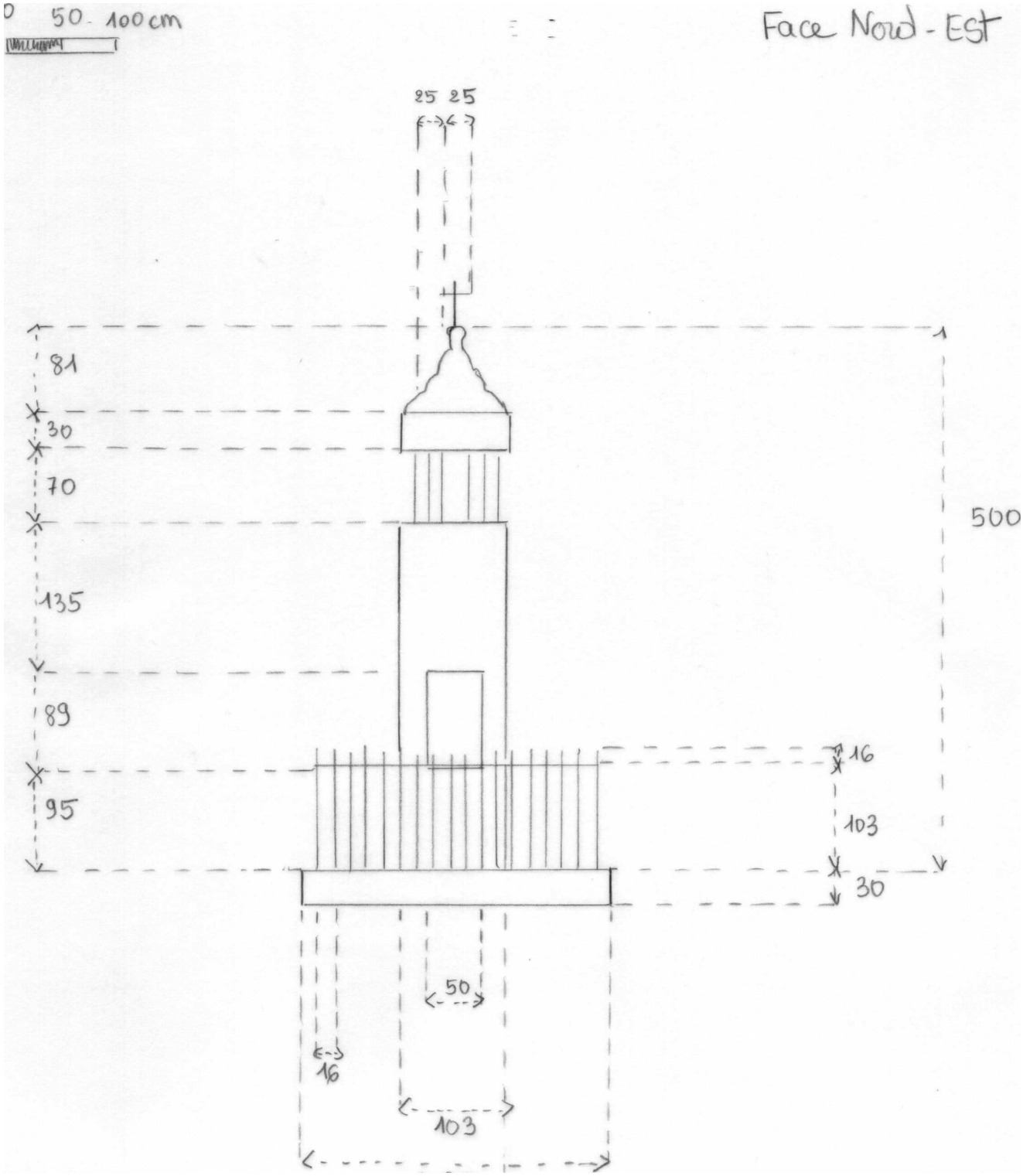

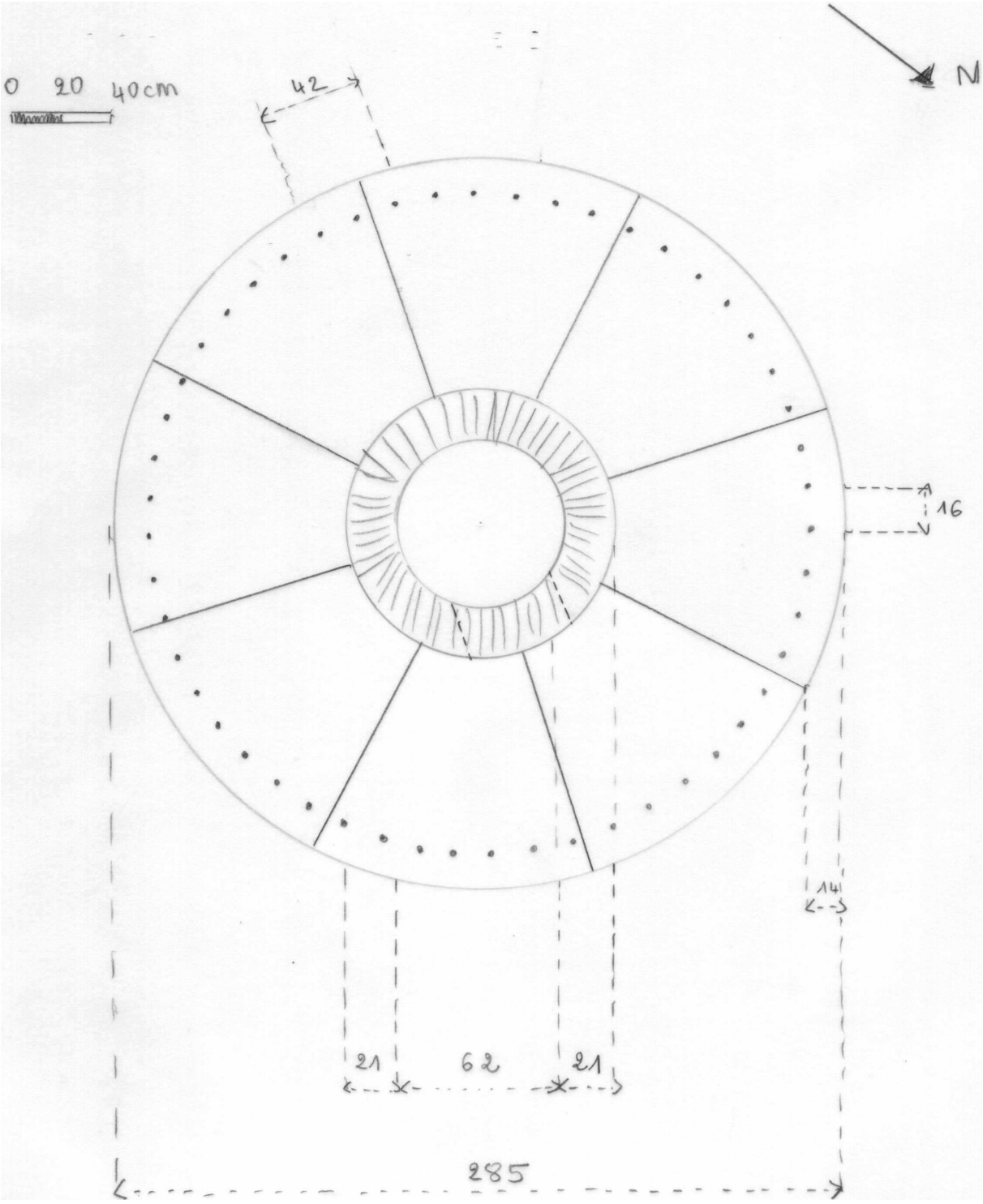
0 20 40cm
42
N
16
14
21
62
21
285

DESCRIPTIF ECRIT

De l'ancien cimetière de la commune d'Atur, il ne reste de nos jours qu'un espace de verdure, nu, entouré de constructions plus ou moins récentes et auquel on peut accéder par un sentier sis entre deux propriétés.

L'entrée en est signalée depuis la route menant au centre bourg par un panneau sur lequel est indiqué : « *Lanterne des morts* ».

Au centre de ce pré se dresse une structure heureusement épargnée par le temps et qui constitue une des richesses du Périgord : il s'agit de ladite « lanterne des morts », datant du milieu du XIIe siècle, ce qui en fait la plus ancienne de toutes celles existant dans le département comme on peut les entr'apercevoir à Cherveix-Cubas, à Brantôme ou à Bourdeilles entre autres.

Elle a la forme d'une colonne entièrement creuse d'un diamètre d'environ un mètre sur une hauteur de cinq mètres. Elle repose sur un socle de pierre ceint d'une grille en fer forgé qui a été ajoutée au XIXe siècle.

A environ un mètre de sa hauteur existe une ouverture de forme rectangulaire, permettant à un être humain de pénétrer à l'intérieur pour pouvoir allumer le fanal. Celui-ci devait ensuite être monté par une chaîne à l'aide d'un treuil dont on distingue les deux trous du support tout en haut de la lanterne, à la limite de son toit.

Sur le haut de la lanterne, quatre ouvertures rectangulaires, séparées par deux petites colonnes jumelles, permettaient à la lumière produite par la lampe de se diffuser vers l'extérieur.

Au sommet conique de l'édifice est érigée une croix en fer forgé qui date, comme l'enceinte de protection, du XIXe siècle.

Auprès de cette lanterne gît une pierre tombale très abîmée laissant apparaître par endroits quelques restes d'inscription.

DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE

Situation générale

L’ouverture inférieure

Détail des différentes parties
de la lanterne

Vue de l’intérieur

HISTORIQUE

Au Moyen-âge, les lanternes des morts se trouvaient toutes au milieu du cimetière paroissial où elles servaient, dit-on, à protéger les morts du diable et les vivants des revenants.
Mais on sait peu de choses sur leur usage précis à cette époque. Le seul texte qui évoque une telle structure, de façon très succincte, est un passage du *De mirabilis* de Pierre le Vénérable (vers 1150) : *« Il y a, au centre du cimetière, une construction en pierre au sommet de laquelle se trouve une place pour recevoir une lampe dont la lumière éclaire toutes les nuits ce lieu sacré en signe de respect pour les fidèles qui y reposent. »*

Les premières lanternes apparaissent dès le XIe siècle, la plupart furent construites aux alentours du XIIe siècle, et elles sont pour l'essentiel concentrées dans une zone du centre ouest de la France, incluant les actuels départements de l'Allier, de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de l'Indre, de la Loire, du Lot, du Puy-de-Dôme, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Vienne et de la Haute-Vienne, ces 13 départements correspondant grosso modo au territoire nominal du duché d'Aquitaine au Xe siècle. Elles sont particulièrement nombreuses en Creuse et en Haute-Vienne.
Le département de la Dordogne en compte pour sa part une dizaine dont Atur est certainement la plus belle et la plus typique.

Quels étaient le rôle et la signification de ces édifices élevés ?
Par la lumière qu'elles diffusent dans la nuit du cimetière, ces lanternes *« sont riches de sens théologique et eschatologique. »*
Tout d'abord, la lumière, d'origine divine, manifeste la présence de Dieu. « *Allumer une lampe dans la nuit du cimetière préfigure en quelque sorte le royaume céleste et promet béatitude et salut aux défunts qui reposent là, comme aux vivants qui passent. |…] La lumière qui brille dans la lanterne des morts peut ainsi manifester la présence du Christ veillant sur ses fidèles, promesse de vie quand la croix rappelle sa victoire sur la mort.* »

La lampe allumée signifie aussi l'attente du Rédempteur (cf. la parabole des vierges sages et des vierges folles).

Enfin, elle manifeste également la protection (cf. le cierge de la Chandeleur et les lampes allumées la nuit dans les dortoirs des moines) : sa lumière éloigne les démons. A la fin du XIe et au début du XIIe siècles, les récits de revenants dans les cimetières se multiplient : prédécesseurs, ancêtres, défunts anonymes y sont présents. Si le passant prie pour eux, ils se montrent plutôt bienveillants, mais si on les méprise, ils peuvent devenir violents, surtout la nuit qui est le royaume du diable et des morts malfaisants. La présence de Dieu (lampe allumée) éloigne les démons de l'espace des morts et protège défunts et vivants de tous les dangers surnaturels.

A partir du XIVe siècle, on ne construit plus de lanternes des morts. La consécration ou bénédiction épiscopale des cimetières se développe. Elle *« a pour but avoué (dans les oraisons afférentes) de purifier l'espace, de l'affecter à la sépulture des fidèles, de défendre les corps ensevelis des attaques des démons. »*
La protection apportée par la lanterne est remplacée par les messes des morts, pour les défunts et pour les vivants.

Ces lanternes des morts ont cessé définitivement de fonctionner à la Révolution : *« L'abbé Leclerc,* (*Les fanaux en Limousin*, Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XIII, 1863, pp. 69-82.)*, se désolait de les voir éteintes depuis 1793. Cependant, les traditions régionales rapportent qu'au XIXe siècle, on voyait briller du feu dans chaque cimetière, la nuit de la Toussaint, en haut d'un cyprès.* (Cité par A. Lamontellerie, *Mythologie de Charente-Maritime*, Paris, Le Croît Vif, 1995 (Documentaires), p. 56). *En Loire-Atlantique, aux Moûtiers, la lanterne (tardive) est encore de nos jours allumée à chaque décès dans la paroisse et dans la nuit du 1er au 2 novembre.* (Cf. *La lanterne des morts des Moûtiers-en-Retz*, Le magazine du Conseil général de Loire-Atlantique, n° 12, été 1999, p. 39.) »

Classée par les Monuments historiques le 21 mai 1932, la lanterne des morts d'Atur est citée par Eugène Le Roy tout à la fin de son livre *Jacquou le Croquant* : *« Dans une pleine quiétude d'esprit, demeuré le dernier de tous ceux de mon temps, rassasié de jours, -* ***comme la lanterne des trépassés du cimetière d'Atur,*** *je reste seul dans la nuit, et j'attends la mort. »*

Dessin de Jean-Jacques Daniel

Sources écrites :
- Cécile Treffort, *Les lanternes des morts, une lumière protectrice ?*, dans *Cahiers de recherches médiévales*, 8/2001, mis en ligne le 13 mars 2008. URL : http://crm.revues.org//index393.html
- Notes d'Alain Blondin pour l'assemblée générale de La Pierre angulaire du 9 avril 2010 à Atur
- *ATUR, Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager*, plaquette présentant l'étude réalisée par Jean-Jacques Daniel, architecte à Périgueux en 1993

Les citations dans le texte sont de Cécile Treffort

DEVENIR DE L'ÉDIFICE
OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU RÉDACTEUR

Lanterne en bon état, mais les abords sont souvent encombrés d'objets n'ayant aucun rapport avec elle : sculptures diverses et dernièrement une fusée ...

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Noms et prénoms des rédacteurs

Catherine Schunck, avec la collaboration de Max Darrieutort
Recueil des données : Max Darrieutort, François et Catherine Schunck

Dossier achevé le : 27 juin 2010

Date de dépôt au C.A.U.E.